

Séance du 24 Décembre 1949.

Le 24 Décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montjean, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand, Maire.

Étaient Présents : Banche, Dardine, Garbielle, Barthe, Biatent, Lor, Eau, Cécille, Purniot, Darniere, Saint-Blancat, Lamolle, Dufor, Saint-Paul, Lacoste, Feyau.

absents : M. M. Carlier, Balhé, Verdier, Barne

absents Excusé : M. Lagardelle

Lecture est faite du Procès Verbal de la dernière séance qui est adoptée à l'unanimité des membres présents. M. Eau-Cécille est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour.Droits de Place

M. le Maire expose à ses collègues qu'en vertu des journaux qui lui avaient été accordés par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Décembre 1949, et à l'entente avec M. Charvé, représenté par son fondé de pouvoir M. Deymes un accord sur la perception des droits de Place, de stationnement d'abatage et de pesage pour l'année 1950.

M. Charvé sera régisseur intéressé. Il percevra à cet effet, un pourcentage fixé de 10% sur la recette brute réalisée du 1^{er} janvier 1950 au 31 Décembre 1950. Ce pourcentage sera versé au régisseur par trimestre et à terme échu.

Le Conseil Municipal estimant que M. Charvé déjà régisseur intéressé pour l'année 1949 a donné satisfaction dans son travail approuve la décision de M. le Maire à l'unanimité des membres présents.